Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 19 Août 1903. — No. 40

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 6 "

N. B.—Les annonces de naissance, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

A NOS ABONNES

A nos abonnés qui sont arriérés dans leurs paiements et à toute autre personne qui paiera deux ans d'avance, nous donnerons une prime de haute valeur: un portrait des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII. Ces papes sont au nombre de 263 et forment un groupe imposant. Chaque pontife porte avec lui son blason. C'est un morceau rare. Qu'on se hâte, par conséquent, soit de se mettre en règle dans ses comptes ou de s'abonner pour deux ans.

[illegible]ON XIII

Léon XIII n[illegible] plus.

Que de grandes choses ont marqué ce long pontificat dont la régularisation de la démocratie chrétienne a été le couronnement. On a dit que Léon XIII fermait une époque ; il faut ajouter qu'il a réglé l'avenir. Ses enseignements sur toutes les questions dites sociales, si agitées de nos jours, feront les lois nouvelles. Le progrès et le salut sont là.

Il y avait dans ces mouvements,parmi les catholiques, des tendances que des esprits généreux étaient enclins à pousser trop loin et que d'autres dénonçaient avac une exagération acrimonieuse ayant aussi des dangers. Léon XIII a parlé ; il a fait entendre des avertissements et des encouragements. Nous avons eu la lumière et nous aurons l'ordre.

....

Hélas ! beaucoup oubliant avec passion et étroitesse qu'il faut être catholique avant tout, se sont élevés contre "la politique de Léon XIII"; et d'autres, en déclarant maussadement l'admettre, ont voulu la tourner.

Il n'y a pas eu de politique de LéonXIII. Ce grand Pape n'a fait que rappeler et maintenir la politique catholique, et il y a mis la netteté, la persévérance et l'autorité, que commandait le péril dont il avait la prescience. Je le rappelle, non pour récriminer contre les désobéissants, mais pour lui rendre hommage. Ce qu'il a recommandé ou prescrit, son successeur le maintiendra Il n'en peut être autrement C'est Pierre, c'est le Vicaire de Jésus-Christ, c'est l'Eglise, que nous avons entendu en Léon XIII. Il n'y aura pas de changement. Soyons tranquilles là-dessus :

Il y a mieux: nous sommes convaincus que la politique dite de Léon XIII triomphera par l'élu qui va le remplacer. Les catholiques oublieux de leur devoir envers le Pape que Dieu nous reprend, répareront leur faute. Ils pourront trouver d autant plus facile de rentrer dans le droit chemin qu'ils n'auront pas à le faire devant le Père dont ils ont méconnu l'autorité, mérité le blâme et meurtri le cœur.

....

Prions pour l'âme de Léon XIII et prions-le. Puissions-nous obtenir par son intercession que les catholiques vraiment unis comprennent enfin tous qu'il faut servir l'Eglise comme le Vicaire de Jésus-Christ veut qu'elle soit servie.

EUGENE VEUILLOT.

PIE X

L'ELECTION.

Tous les membres du sacré-collège sont très satisfaits de l'élection du cardinal Sarto. Quand le premier scrutin a été dépouillé il a montré que le sacré-collège était divisé en deux groupes, le plus fort pour Rampolla et l'autre pour Serafino Vannutelli. Les autres votes étaient dispersés, mais Sarto avait réuni quatre voix. Dans les autres tours de scrutin, alors que les deux partis principaux perdaient du terrain, Sarto gagnait graduellement, des deux partis aussi bien que des neutres, si bien qu'au scrutin de lundi après midi, il avait à son actif 37 voix, soit 6 de moins que les deux tiers requis. Quand le résultat de ce vote fut annoncé au conclave, le cardinal Sarto déclara qu'une telle responsabilité et un tel honneur n'étaient pas pour lui et qu'il serait obligé de refuser. Il avait les yeux pleins de larmes et sa décision semblait inébranlable. Il était si visiblement sincère que la consternation se répandit dans le conclave et que les cardinaux consacrèrent toute la soirée et une partie de la nuit à lui persuader que son élection était la volonté de la Providence et qu'il devait accepter. Il faillit s'évanouir plusieurs fois et on dut le ranimer à l'aide de sels.

Au dernier tour de scrutin, le cardinal Casetta, comme scrutateur, lisait les votes tout haut. Quand 42 voix eurent été enrégistrées à l'actif du patriarche de Venise, le scrutateur leva sa barrette rouge et dit en latin: "Nous avons un pontife." Mais de tous les côtés les cardinaux crièrent : "Continuez." Comme le vote approchait de 50, les cardinaux, d'un même accord, entourèrent le nouveau pontife, et, conformément à la tradition, demandèrent à savoir s'il accepterait le pontificat. Les lèvres du cardinal Sarto tremblaient tellement qu'il pouvait à peine parler, mais après un effort visible, il dit :

"Si cette coupe ne peut pas passer loin de moi......" Puis il s'arrêta. Les cardinaux insistèrent pour qu'il répondit "oui" ou "non". Alors il répondit avec fermeté :—" J'accepte".

PIE X ET DON CARLOS

Le Pape a reçu le prince Massino, un des chefs de l'aristocratie romaine, qui était accompagné de sa belle fille, la princesse Béatrice, fille de Don Carlos.

Le Souverain Pontife, particulièrement heureux de voir celle-ci lui dit :

"Nous sommes concitoyens. Votre père est mon ami et je n'ai pas oublié l'amabilité qu'il a eue pour moi quand, à mon départ pour le conclave, il m'est venu voir à la gare.

"Je ne pensais pas alors que je voyais mes chers canaux pour la dernière fois. J'espère que votre père viendra bientôt à cour".

QUELQUES ANECDOTES

On rapporte plusieurs anecdotes montrant bien ce qu'est Pie X.

Son patriarcat de Venise lui rapportait un revenu de $2,000 à $2,400, qu'il dépensait en entier à des œuvres de charité. Souvent quand il était appelé à Rome, il se trouvait sans le sou pour quitter Venise

Une fois, il se rendit à Rome sans argent et dut emprunter, chez un banquier, une somme de $400.

Il a un neveu Jean-Baptiste Sarto, qui est archiprêtre dans un petit village, à Pessagno, la ville natale de Canova.

Quand dans le passé, on demandait au cardinal Sarto ce qu'il ferait s'il était élu Pape : "Je changerais ma soutane rouge pour une soutane blanche, c'est tout le changement. Je serais toujours le même Sarto."

Il parait avoir été sincère quand il disait ne pas ambitionner la papauté

A Mgr Stratimirovich, qui le quittait à la porte du conclave et lui exprimait l'espoir de le voir pape, il répondit :

"N'ayez pas de crainte pour moi : donnez-moi le numéro de votre téléphone, pour que je vous annonce au plus tôt quel aura été l'heureux élu".

Malgré l'excitation du premier triomphe, il a gardé sa parole, il s'est rendu au téléphone et a appelé Mgr Stratimirovich mais celui-ci connaissait déjà le résultat.

LES CARDINAUX OREGLIA ET AGLIARDI

Rome—Sa Sainteté Pie X a renommé camerlingue le cardinal Oreglia.

Le cardinal Agliardi succédra probablement au cardinal Rampolla comme secrétaire d'Etat.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen* *Minots*	*Total* *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Le Manitoba.

Mercredi. 19 AOUT 1903

Les Elections Generales

On prête au gouvernement fédéral l'intention d'en appeler au peuple cet automne. Si les rumeurs sont fondées— et tout fait croire qu'elles le sont— il y aurait choc des partis d'ici à une couple de mois, en novembre au plus tard.

Les libéraux, se rendant compte du mauvais état de santé de sir Wilfrid Laurier, voudraient précipiter les choses et en venir immédiatement aux mains, pendant que leur chef est encore capable de faire la campagne.

On voudrait profiter du prestige —surfait— qui s'attache au nom du premier-ministre pour faire accepter à l'électorat toutes les erreurs d'administration du gouvernement.

Nous craignons fort pour nos adversaires que sir Wilfrid luimême ne puisse tenir tête à l'orage et sauver son parti du naufrage.

La puissance d'un homme ne dure pas longtemps lorsqu'elle ne s'appuie pas sur une base solide; et M. Laurier, pour avoir été glorifié durand des années à la manière d'un dieu, perd maintenant de jour en jour des partisans. Depuis longtemps déjà ses meilleurs amis ont été désabusés sur sa valeur. La réclame qui se fait encore autour de son nom n'a plus la sincérité, la sonorité d'autrefois. Les notes sont plus faibles et le son en est fêlé. A la suite de scandales politiques révoltants ou de bévues administratives colossales l'enthousiasme s'est refroidi dans les rangs ministériels, l'esprit de corps s'est amoindri, des scissions se sont produites dans le camp.

Il y a six mois à peine, M. Tarte jetait lestement son portefeuille de ministre sur la table ronde et sortait cavalièrement du cabinet.

L'hon. M. Blair, le ministre des chemins de fer, un chef de file, vient de quitter son poste parceque, avec beaucoup d'autres, il condamne la transaction du gouvernement avec le Grand Tronc. La semaine dernière, l'ex-ministre a parlé parlé pendant quatre heures consécutives en Chambre contre la politique de son ancien chef et contre les appétits mal déguisés de toute la phalange libérale.

A ceux qui veulent absolument voir rouge, ces événements ne diront rien, mais les esprits sérieux et clairvoyants n'en constateront pas moins que tout cela ressemble assez exactement à des signes avant-coureurs de revers.

M. M. Borden et Monk, les chefs du parti conservateur, ont au contraire de grandes espérances de succès. Il y a longtemps déjà que ces deux hommes éminents ont mis le parti conservateur sur pied, prêt pour la lutte.

Il incombe d'honneur aux conservateurs de tout le Dominion de suivre leurs chefs. Il faut partout se mettre sans retard aux détails d'organisation. Cette organisation, soignée, active, ne laissant rien au hazard, est nécessaire si nous ne voulons pas perdre des comtés qui nous reviennent de droit.

Nous avons un programme dont nous sommes fiers ; nous avons des chefs, dont nous sommes fiers aussi ; alors, marchons de l'avant, sans crainte, sans défaillance, l'œil fixé bien en face sur l'ennemi. Le pouvoir appartient à ceux qui consentent à s'imposer les fatigues d'une campagne électorale et qui ne craignent pas la chaleur du combat.

LE PROJET DU GRAND TRONC

L'ancien ministre des chemins de fer du cabinet Laurier a dit ce qu'il pense du Grand Tronc Pacifique, et ce qu'il en connait.

Il n'y a dans son discours rien de favorable au projet.

M. Blair le juge absurde et irréalisable.

Le discours de l'ex-ministre des chemins de fer est un éreintement pour cette grande conception dont sir Wilfrid Laurier avait rêvé de faire l'oeuvre capitale de sa carrière politique.

Peut-être, le premier ministre réussira-t-il à faire approuver par ses partisans ce projet gigantesque qui consacrera la fin de son règne et la ruine du pays ; mais sa popularité ne pourra survivre au coup fatal que l'un de ses collègues vient de lui porter.

M. Laurier avait fait un discours sentimental et vide, qui ne pouvait tenir devant une critique sérieuse. M. Blair l'a démoli en citant des faits et des chiffres—au lieu d'enfiler des phrases.

Nous attendons la suite de la discussion qui vient de s'ouvrir.

Il y a là de beau motifs d'édification. (*Le Journal.*)

SOYEZ PRUDENTS

C'est une précaution sage que d'avoir toujours à la maison un flacon de BAUME RHUMAL, en cas de rhume, grippe ou bronchite. On en obtient des résultats surprenants. En vente partout, 25 cents.

Notes Politiques

La session fédérale menace de durer jusqu'en octobre. Le débat sur la question du Grand Tronc sera nécessairement long, Des deux côtés, les chefs tiennent à dire leur mot.

***

Pendant la session actuelle. M. Borden, le chef de l'opposition, a vu grandir de manière singulière sa popularité et son prestige auprès des membres du parlement. Cet homme que tout un parti allait prendre dans une étude d'avocat, il y a quatre ans pour en faire un chef, cet homme relativement peu connu alors, est maintenant regardé comme une des lumières de la chambre. Il a la confiance de ses amis et le respect de ses adversaires. Quand il se lève pour adresser la parole, les députés prêtent vite l'oreille, car ils sont toujours sûrs d'avoir un bon discours. D'ici à quelques mois peut-être, M. Borden aura à rencontrer l'électorat. Espérons que l'électorat l'accueillera aussi bien que l'a fait le Parlement.

***

Le 12 du courant avait lieu à Toronto une grande démonstration conservatrice. M. Roblin, invité d'une façon toute particulière, était au nombre des orateurs. Les journeaux de l'Est, indépendamment de partis, nous apprennent que notre premier ministre a été le point central où ont convergé tous les regards. L'hon. M. Roblin a fait un discour digne de sa réputation d'homme d'Etat, digne aussi de la belle et vigoureuse province qu'il représentait au milieu de nos amis d'Ontario.

Vous couchez-vous tard la nuit, avez-vous des engagements sans fin, votre système en général est-il miné? Prenez l'Emulsion d'huile de foie de morue "The D. & L." Elle tonifiera votre système et vous donnera une bonne santé. Faite par Davis & Lawrence Co., Ltd.

AU COLLEGE

Samedi dernier, fête de l'Assomption, les élèves du collège de Saint-Boniface, anciens comme actuels, se rendaient en bon nombre à leur *Alma Mater* pour y entendre la messe et recevoir la sainte communion.

Le R. P. Hudon, recteur, célébra cette messe de communion pendant laquelle on fit du chant et de la musique.

Le déjeuner se prit aussi au collège. Le R. P. Recteur le présidait, ayant à ses côtés les anciens élèves et les plus avancés de ceux qui fréquentent encore le collège.

Dans les côtés, s'allongeaient d'autres tables où la jeunesse jouait gaiement du couteau et de la fourchette.

La matinée a été très agréable. Cette coutume des R.R.P.P. Jésuites d'inviter annuellement leurs élèves le 15 août, est un acte de haute délicatesse, bien propre à perpétuer entre professeurs et élèves les meilleurs relations et les meilleurs souvenirs.

Dans le Monde Religieux

Le R. P. Enfrin, O. M. I, a fait le sermon dimanche à la cathédrale; le prédicateur a prêché sur la Ste Vierge : son amour sur pour son divin Fils, sa pureté et son humilité. Le R. Père a développé sa thèse en un langage éloquent et châtié. L'assistance était nombreuse.

***

M. le grand-vicaire Dugas est revenu de la province de Québec où il était allé rendre les derniers devoirs à sa mère.

AU PROFIT DE L'HOPITAL

M. le grand-vicaire Dugas nous a annoncé dimanche que les recettes nettes des dîners organisés au profit de l'Hôpital sur les terrains de l'exposition étaient de $2.100.05. C'est un chiffre qui n'est pas banal et qui montre bien quelles œuvres la charité ingénieuse peut produire. Les dames patronesses de l'Hôpital peuvent se féliciter; se réjouir aussi. Et l'Hôpital, et tout le public leur doivent des remerciements, qui leur vont du reste, nombreux et chaleureux.

Voici l'état qui nous est passé par les Dames Patronesses :

La semaine a rapporté $3082.75. Mais cette année encore, malgré la générosité des dons recueillis tant en argent qu'en substance, les dépenses ont été considérables. Toutefois les Dames ont pu remettre à la Rév. Soeur Supérieure un chèque de deux mille deux cent piastres et cinq cents, $2200.05. Elles ont de plus ajouté aux effets de l'an dernier: bâtisse, vaisselle, coutellerie, etc,etc, la valeur de $500.00. Les Dames Patronesses profitent de la présente occasion pour remercier encore ceux qui ont contribué à ce succès. Merci donc à la Ville de de Saint-Boniface qui, par l'entremise de M. le Maire, a fait parvenir la somme de $25.00, à M. H. Chevrier pour $25.00, à la Commission des Ecoles, par M. le Président, qui a offert des tables et des bancs ; M Pambrun pour avoir eu la gracieuseté de peinturer le restaurant ; M. Gosselin pour une grande quantité de pains ; Messieurs Houde et Despatis pour les voitures qui ont servi au transport des effets ; merci à Messieurs J. E. Cyr et L. A. Auger pour leur bienveillant concours de toute la semaine ainsi qu'à Messieurs V. Mager, E. Jean et R. Chénier qui ont bien voulu aider à dépecer les viandes, ce qui a été d'un grand secours. Merci cordial aux Dames qui ne font pas partie de l'Association et qui cependant n'ont pas ménagé leurs dévoués services.

Impossible de montrer plus de générosité et de zèle dans l'accomplissement du bien.

LE VAINQUEUR

Si l'on faisait une enquête sur la valeur respective des médicaments vendus pour la guérison du rhume, de la toux, de la grippe ou bronchite, il est hors de doute que le BAUME RHUMAL serait en tête de la liste.

Chronique de la Province

SAINT-LEON

Voici une paroisse dont il n'est pas fait très souvent mention dans les feuilles du Manitoba, et cependant ce n'est pas une des paroisses les moins belles, ni les moins intéressantes de l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Saint-Léon, la plus ancienne paroisse de la montagne de Pembina a actuellement 24 années d'existence. Elle a été fondée presqu'en même temps que les paroisses si florissantes échelonnées le long de la Rivière Rouge: Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph.

Les premiers colons y sont arrivés dès l'année 1877. Le Rev. Théobald Bitsche y est venu résider comme curé en automne1879, quelques mois à peine après l'érection canonique de la nouvelle paroisse.

Aujourd'hui cette paroisse compte environ 80 familles, possède une belle église et un couvent prospère tenu par les Rvdes. Sœurs Chanoinesses Régulières des Cinq-Plaies.

Il suffit de passer quelques jours dans la paroisse de Saint-Léon pour se convaincre que c'est une paroisse prospère et bénie de Dieu, et qu'elle peut être nommée avec honneur parmi les meilleures paroisses du Manitoba. Le site du village est charmant. Partout les terres sont excellentes.

Sans mentionner davantage les signes de prospérité matérielle qui distingue cette localité, disons seulement que ses habitants, presqu' exclusivement Canadiens-français, sont de ceux qui ont conservé la foi convaincue des héros nos ancêtres, et qu'ils savent se montrer aux avant-postes dans le bien à faire et les bonnes causes à défendre. Saint-Léon est un foyer de ferveur religieuse et nationale. C'est un endroit qui recevrait avec avec avantage les colons qui désireraient venir participer au bien-être général.

SAINT-JOSEPH

Mademoiselle Nova Gravelines de Letellier, est partie dimanche le 9, pour l'Orégon où elle doit entrer au Monastère du Précieux Sang de Montavilla. Nous lui souhaitons un heureux voyage, et malgré les sincères regrets que son départ cause à sa famille et à ses nombreux amis, nous félicitons Melle Gravelines de la décision qu'elle vient de prendre.

LETELLIER

Août 14— L'assemblée régulière des Forestiers Catholiques de la Cour de Saint-Pie No. 1387 a eu lieu ce soir. Un membre nouveau a été initié et, en plus, 2 applications ont été acceptées par la cour, qui depuis son organisation a fait des progrès rapides et a multiplié le nombre de ses membres.

Le Rev Mons. Jutras, curé de la paroisse de Letellier, et aviseur spirituel de la Cour, était présent. A l'occasion de son retour d'un voyage de la Province de Québec, les membres de la cour heureux de voir leur Curé et encore mieux leur père, de nouveau avec eux, après une absence de quelques semaines, jugèrent à propos de lui causer une surprise Ainsi après que l'assemblée fût ouverte le Frère Jacques Parent, Chef-Ranger, laissa son siège et en quelques mots exprima a M. le curé la joie de tous de revoir leur pasteur. M. Parent remercia aussi M. l'abbé Jutras des services affectueux qu'il rendait à la Cour et lui présenta une bourse de $25.00 en le priant de bien vouloir l'accepter comme marque d'estime et de reconnaissance. M. le curé répondit fort délicatement au chef Ranger; il remercia la Cour du cadeau qu'elle venait de lui faire et des marques d'estime et de reconnaissance que ses enfants lui témoignaient. Le temps se passa agréablement; tous se séparant à une heure assez avancée de la nuit, très contents de leur veillée.

Le T. R. Pere Lecompt, S. J.

Un câblegramme privé reçu 11 août du Général de l'ordre des Jesuites à Tiosele, Italie, annonçait la nomination du Révérend P. Edouard Lecompte, S. J. Maître des Novices au Sault-au-Récollet, au poste de Supérieur-Général de l'ordre au Canada.

Le Père Lecompte succède au Rév P. Télesphore Filiatrault, qui devient maître des Novices au Canada.

Ce dernier a été supérieur-général depuis près de 10 ans.

Le nouveau supérieur des Jésuites est bien connu à Saint - Baniface où il a séjourné en qualité de préfet des études, il y a quelques années. Il y a cinq ou six mois à peine, le distingué religieux faisait ici un voyage de repos.

Jeffries vs Corbett

Les deux champions boxeurs se sont mesurés, jeudi, à San Francisco. Jeffries l'a emporté en 10 rondes. Corbett est sorti de l'arène assez meurtri et endommagé par le poing de son adversaire. Trouvera ce sport intéressant qui voudra! Pour nous, nous le trouvons bestial La Humane Society, toujours si soucieuse de protéger les parties charnues des chevaux et autres bêtes de travail, devrait bien consacrer un peu de son attention aux animaux raisonnables, ou au moins à ceux qui devraient l'être.

Le Jardin de l'Enfance de Saint Boniface.

Le Jardin de l'Enfance pour les garçons audessous de douze ans, sous la direction des Révérendes Soeurs Grises, s'ouvrira le premier septembre. Les parents qui désirent y placer leurs enfants feront bien de retenir leur place un peu à l'avence vû l'exiguité du local.

Prix de la pension $6.00 par mois
Blanchissage 1.00 „ „
Lit 1.00 „ „

La pension doit être payée tous les mois ou tous les trois mois, toujours d'avance.

Pour plus d'informations s'adresser à la Révérende Soeur Supérieure de l'Hospice Taché

Saint Boniface
Man.

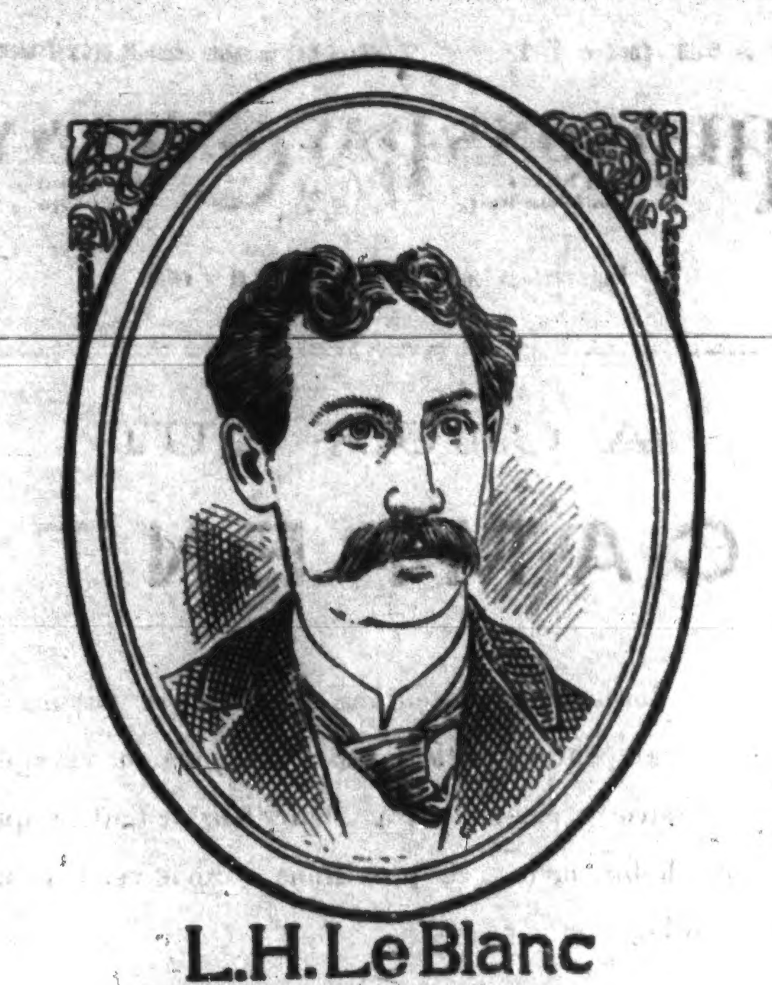
Personnel du College.

POUR L'ANNEE 1903-04

Recteur : R. P. Hudon ; Préfet : R. P. Chaput ; Procureur ; R. P. Plante ; Professeur de Philosophie : R. P. Drummond ; Professeur de Rhétorique et Belles-Lettres : R. P. Chaussegros ; Professeur des sciences, R P. Blain ; Professeur de mathématiques ; R. P. Jetté ; Professeur de Versification : R. P. Lebel ; Professeur de syntaxe : R. P. Robichaud ; Professeur d'Eléments-latins : R. P. D'Orsonnens ; Professeur du premier cours de commerce : R. P. Mcdonald ; Professeur du second cours de commerce R. Frère Kennedy ; Professeur du troisième cours de commerce R. P. Ranals ; Professeur du cours préparatoire français : R. P. Courcoux ; Professeur du cours préparatoire anglais : R. P. Veilleux ; Surveillants : RR. PP. Arcand, de Mangaleer et Bellavance.







DECES

A l'Hôpital St. Roch, le 16 courant est décédé à l'âge de 6 ans, Alexandre, fils de M. et Madame Pepin, de Laurette Avenue, Fort Rouge.

Les funérailles ont eu lieu le 17 courant à la Cathédrale de Saint-Boniface.

AVIS.

EST par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld," aura lieu le 15 septembre 1903 à trois heures p.m., au bureau du soussigné à Saint-Jean Baptiste pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouveau Bureau de directeurs.

Daté à Saint Jean Baptiste ce treizième jour d'Août 1903.

JOSEPH BARIL,

Sect.-Trésorier "The St. Jean-Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld."

TERRE A VENDRE

Vente de terre à La Broquerie avec 40 têtes d'animaux, instruments aratoires ou la terre seule, s'adresser à,

M. P. A. ST-LAURENT,
LaBroquerie Man.

A Vendre

Machine à battre à bon marché. Engin et Separateur complet, condition facile. S'adresser à M. P. Lagassé, Saint Adolphe, ou au No 271 Garry Street.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Fête du travail le 7 septembre. Winnipeg chômera.

—La coupe du grain est avancée. La moyenne est de 20 minots à l'acre.

—Mde Joseph Lecomte est partie jeudi pour une promenade dans la province de Québec.

—M. le docteur Lambert est arrivé samedi dernier d'un voyage dans la Province de Québec.

—M. J. E. Cyr est arrivé lundi dernier de Dubuque Ill., où il a assisté à la convention des Forestiers Catholiques.

M. Edmond Marcoux a obtenu le contrat pour finir l'Ecole Taché à Norwood.

Le Rev. M. I. Thibaudeau O. M. I, de Touchwood Hills était à Ste Marie de Winnipeg ces jours derniers.

—Le C. N. R., se propose de construire à Winnipeg un vaste hôtel sur les ruines de l'ancien Manitoba hotel. Au rez-de-chaussée, on disposerait l'édifice de manière à installer de grands magasins donnant sur la rue Main.

—Melles Gagnon, filles de M. L. Gagnon, d'Emerson, viennent passer quelques jours de promenade à Saint-Boniface, en visite à Saint-Boniface, en visite chez Melles Bertrand, filles de M. T. Bertrand.

—La rue Water, à Winnipeg, sera bientôt pavée en asphalte. Dieu, la bonne amélioration ! Si maintenant on nous donnait de bons trottoirs et une lumière près de la vieille usine électrique, on ne risquerait plus de se tordre le cou en revenant le soir de Winnipeg

La ville de Winnipeg va passer un règlement interdisant à ceux qui se servent d'automobiles une vitesse plus rapide que dix milles à l'heure. Ce sera un bon règlement car il y a déjà eu des accidents. Ajoutons qu'il y a actuellement à Winnipeg une vingtaine d'automobiles Le maire Arbuthnot a été un des premiers à donner l'exemple

—Beaucoup de nouveau "Au Bazar;" les marchandises d'automme commencent à venir de jolis châles, capelines, gants, chemises, bas, etc. Achetez car la place manque pour installer les marchandises sur table; les parfums sont bons, les prix sont comme dans les autres magasins et "le Bazar" magasin de nouveautés de la rue Dumoulin à Saint-Boniface est toujours populaire, gai et propre.
Toujours "Au Bazar".

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construire les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

TERRASSEMENT

1o. Terrassement et nivellement de la rue Berry sur toute sa longueur, coût approximatif $185.00.

2o. Terrassement et nivellement de la rue Bertrand sur toute sa longueur, Coût approximatif $185.00

3o. Terrassement et nivellement de la rue Saint-Joseph depuis la rue de l'Hôpital jusqu'au lot de paroisse 58 ; coût approximatif $88 00

4o. Terrassement et nivellement de la rue du Collège depuis la rue de l'Hôpital jusqu'au lot de paroisse 88, coût approximatif $88.00.

TROTTOIR

Un trottoir de 4 pieds de largeur, en madrier, sur le côté nord de l'avenue Provencher, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald coût approximatif $180 00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, et sur les deux côtés des rues où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires de la propriété réele affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-ci-dessus.

St. Boniface, 21 juillet 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

NOTICE

NOTICE is hereby given that By-law No. 218 of the Town of St. Boniface, which is hereinafter set forth, has been introduced and read a first and second time by the Council of the said Town and will be submitted to the vote of the electors of the said Town of Saint-Boniface entitled to vote thereon at the time and places mentioned in the said By-law.

BY-LAW No. 218.

By-law of the Town of St. Boniface to exempt from taxation for a period of twenty years the industry, buildings, machinery and all property, except the lands, used in connection with the business of the Crown Grain Company Limited in the Town of St. Boniface, and also to exempt from taxation the lands used in carrying on the said Company's business in so far as the value thereof may exceed two hundred dollars an acre, for a period of ten years, and in so far as the value of the said lands may exceed four hundred dollars an acre for a further period of ten years.

WHEREAS The Crown Grain Company Limited was duly incorporated by Letters Patent issued under "The Companies Act 1902" under the Seal of the Secretary of State of Canada bearing date the twenty-sixth day of February 1903 for the following purposes:—To carry on the business of owning and operating Grain elevators and warehouses; to carry on the business of Millers; to purchase any and all grains and seeds; to manufacture and sell all useful products therefrom; to erect and operate all necessary mills, elevators, warehouses, plant and machinery ; to act as grain dealers in the purchase and sale of all seeds and grain and to act as agents for remuneration or otherwise for other parties in the purchase, storing and sale of such grain and seeds; to buy, sell and trade in coal, lumber, fuel and other merchandise either as owners or as agents or on commission for others;

AND WHEREAS the said Company have agreed to expend at least the sum of One hundred thousand dollars ($100,000 00 within two years in the purchase of land in the Town of St. Boniface and in the erection of buildings thereon with the necessary machinery for the purpose of carrying on their business;

AND WHEREAS it is deemed expedient and desirable to exempt the said Company's lands, industry, buildings, machinery and property from taxation in the manner and for the periods hereinafter set forth;

AND WHEREAS the amount of the whole rateable property of the Town of St. Boniface according to the last revised Assessment Roll of the year 1903 is One million two hundred and fifty-two thousand and seventy three dollars;

AND WHEREAS the amount of the existing debenture debt of the Town of St. Boniface is Seventy-two thousand dollars of which no part either for principal or interest is in arrear;

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of St. Boniface enacts as follows:—

(1) That for a period of twenty years from the date hereof

A. D. 1903, the industry, buildings machinery and all property except the land used in carrying on the Company's business shall be exempt from taxation.

(2) That for a period of ten years from the date hereof

D. A. 1903 the lands of the Crown Grain Company Limited, used in connection with their business in the Town of St. Boniface which may be described as follows:—

ALL those portions of Lot "G" in the Town of St. Boniface described as follows;

Parcel No 1: Commencing at a point on the Easterly line of the right of way of the Canadian Pacific Railway Company's line as the same is constructed adjacent to the Exhibition Grounds in the Town of St. Boniface where the Southerly line of the said Exhibition Grounds extended Westerly intersects the said right of way ; thence Easterly about at right angles to the Easterly line of the said right of way and along the said extended line of the Southerly boundary of the said Exhibition Grounds to a point on the southerly line of the said Exhibition Grounds six hundred (600) feet from the point of commencement; thence in a southerly direction parallel to the Easterly boundary of the said right of way and about at right angles to the said Southerly line of the said Exhibition Grounds to a point on the Northerly boundary of the right of way of the Canadian Northern Railway; thence in a Westerly direction along the northerly boundary of the right of way of the Canadian Northern Railway to the point of intersection between the Northerly boundary of the Canadian Northern Railway right of way aforesaid with the Easterly boundary of the Canadian Pacific Railway Company's right of way ; thence in a Northerly direction along the Easterly boundary of the right of way of the Canadian Pacific Railway Company to the point of commencement, containing by admeasurement seventeen acres more or less.

Parcel No. 2. Commencing at the aforesaid point of commencement; thence in a Northerly direction six hundred and forty (640) feet six (6) inches along the Easterly boundary of the Right of Way of the Canadian Pacific Railway aforesaid; thence in an Easterly direction at right angles from the aforesaid line One hundred and sixty-eight (168) feet more or less to a point on the Westerly boundary of the St. Boniface Exhibition Grounds aforesaid; thence in a Southerly direction along the Westerly boundary of the said Exhibition Grounds 640 feet 6 inches more or less to a point at the South West corner of the said Exhibition Grounds thence in a Westerly direction at right angles to the afore said line 168 feet more or less to the place of commencement, containing by admeasurement three acres more or less,—shall be exempt from taxation in so far as the value of the same may exceed $200 00 an acre, and for the succeeding period of ten years the said lands shall be exempt from taxation in so far as the value of the same may exceed $400.00 an acre.

Notwithstanding anything herein contained no buildings other than those actually used for manufacturing or industrial purposes by the said Company themselves shall be exempt from taxation as aforesaid.

(3) This by-law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Friday the fourteenth day of August A. D. 1903 and for the purpose of taking the votes thereon the polls shall be open at and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the following places in the Town of St. Boniface and at each of the said places, the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors upon this by-law, namely:

Polling Subdivision No 1 At the Residence of M. Julien Gramme, Dumoulin street, Alexandre Bélanger Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No 2 At the Residence of M. G. Marcoux, Taché Ave., Edmond Marcoux Deputy Returning officer.

Polling Subdivision No. 3 At the Town Hall, J. A. Prendergast Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 4. At the Residence of Mde. Leclair, Taché Avenue, Deputy Returning Officer, Donat Collin.

(4) And on the fifteenth day of August A. D. 1903 at his office in the Town Hall in the town of St. Boniface the Town Clerk of the Town of St. Boniface, at the hour of four o'clock in the afternoon, shall sum up the number of votes given for and against this by-law.

(5) On the thirteenth day of August A. D 1903 at the hour of three o'clock in the afternoon the Mayor of the Town of St. Boniface shall attend at his office in the Town Hall of the Town of St. Boniface for the purpose of appointing persons to attend at the various polling places and also to attend at the official summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk on behalf of the persons interested in this by-law and promoting or opposing the passage of this by-law respectively.

DONE AND PASSED in Council assembled the day of A. D. 1903.

Mayor.

Town Clerk.

This Notice is given on behalf of and by the Town of St Boniface.

DATED this Twenty first day of July, A. D. 1903.

THEO. BERTRAND.
Town Clerk.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'à la séance du conseil de la Ville de Saint-Boniface qui aura lieu le 14ième jour de Septembre 1903 à 8 heures p.m. à la Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, c'est l'intention du dit Conseil de Ville, de passer un règlement fermant et abolissant toute cette partie du grand chemin public dans la Ville de Saint-Boniface, (maintenant connu comme le chemin Sainte Marie) tel qu'il est indiqué sur un plan enrégistré au Bureau des titres à Winnipeg comme plan No. 606, se trouvant à l'ouest de la limite ouest de l'avenue Taché prolongée au travers du dit grand chemin public, tel que la dite avenue Taché est maintenant tracée à travers du lot 80 de la paroisse de Saint-Boniface, et au nord de la limite nord de la rue Marion prolongée à l'ouest à travers le dit grand chemin, tel que la dite rue Marion est indiquée sur un plan enrégistré au Bureau des Titres à Winnipeg sous No. 386; et aussi pour vendre le terrain compris dans la partie du dit grand chemin à être ainsi fermée et abolie aux propriétaires d'aucun de terrains adjacents respectivement, suivant l'acte municipal, et au cas où les dites parties respectives refuseraient de devenir acquéreurs au prix fixé par le conseil, alors vendre le dit terrain à toute autre personne ou corporation pour le même ou tout autre prix plus élevé ou autrement tel qu'autorisé par le dit acte; et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé, le dit conseil entendra toute personne soit personnellement ou par Conseil ou procureur, dont la propriété pourrait être affectée préjudiciablement et qui demandera à être entendue.

Daté à Saint-Boniface ce 3eme jour d'Août 1903

THEO. BERTRAND.
Sec. Trésorier.

NOTICE

NOTICE is hereby given that at the meeting of the Council of the Town of St. Boniface to be held on the 14th day of September 1903 at the hour of eight o'clock p.m., at the Council Chambers in the Town Hall in said Town, it is the intention of said Town Council to pass a by-law closing and stopping up all that portion of the Main Highway in the Town of St. Boniface (now known as St. Mary's Road) as the same is shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles office as plan number six hundred and six (606) lying to the west of westerly limit of Tache Avenue produced across the said Main Highway as the said Tache Avenue is now located across lot eighty (80) of the parish of St. Boniface, and to the north of the northerly limit of Marion Street produced westerly across the aforesaid Main Highway as the said Marion Street is shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles office as number three hundred and eighty-six (386), and for selling the land comprised in the portion of the said road so to be closed and stopped to the owners of any of the adjoining lands respectively as authorized by the Municipal Act and in case said parties respectively refuse to become the purchasers at such a price as the Council thinks reasonable, then for the sale thereof respectively to any other person, persons or corporation for the same or at a greater price, or otherwise as authorized by said Act, and that at said meeting and before the said by-law shall be passed the said Council will hear any person or by Counsel or Attorney anyone whose land might be prejudicially affected thereby and who petitions to be heard.

Dated this third day of August 1903.

THEO. BERTRAND.
Secretary—Treasurer.



MUNICIPALITE DE MONTCALM

Septième Séance du conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce quatrième jour du mois d'Août 1903.

Présents, Napoléon Comeault préfet, Louis Ayotte, Thomas Eyers, Eugène Cartier, Narcisse Breton, Zéphirin Dumontier et Maurice Dupré, conseillers.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier donne la lecture du procés verbal de la dernière réunion du conseil qui est adopté sur motion de Zéphirin Dumontier appuyé par Eugène Cartier.

Dumontier Quartier Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

Cartier Dumontier: Que le conseille consent à payer sa part de frais pour passer le lot appartenant à la Municipalité de Montcalm désigné sous le No. 1 Block C. dans le Village de Letellier et le dit montant sera payable à Mr Donald Fraser qui se charge de faire passer les dits terrains Adopté.

Cartier Ayotte: Que le montant de $5.00 cinq piastre soit alloué par année à Mr. Guilbert Lanciault pour le passage sur son terrain et que le dit montant lui soit alloué depuis qu'il est propriétaire du dit terrain. Adopté

Dumontier Dupré, Que le règlement No.118 soit amendé comme suivant. Que les honoraires mentionné dans la section 3 soit de $20.00 au lieu de $50.00 comme c'était préalablement, et que cet amendement devienne en force à partir de la présente date. Adopté.

Cartier Breton: Que le montant de $30.00 soit alloué au Docteur Bélanger pour les soins qu'il a donnés à la femme d'Albert Cayé. Adopté.

Ayotte Dupré: Que le rapport du conseil des finances soit adopté, Adopté.

Dupré Dumontier Que le montant de trente piastre soit payé par ordre du Préfet pour frais d'entrée à l'asile, du garçon du père Jean Morand. Adopté.

Dumontier Dupré: Que le règlement No 164 pourvoyant au prélèvement de 1903 soit lu une première, une deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Dumontier-Cartier, Que le conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi de septembre. Adopté.

MENUS PROPOS

Les jeunes esthètes:

La Maman: Mes enfants, voulez-vous prendre de la citronade à l'eau fraîche?

Les Enfants: Oh! être maternelle, notre compréhension est d'un dévélopment assez intellectuel pour ouïr un dialecte d'une vulgarité moindre. Pourquoi ne pas dire: Progéniture mienne, voulez-vous HO frigorifiée et amalgamée de sucre et de citron? C'est tout aussi simple et plus oratoirement esthétlique.

Bizarrerie de la langue française: On dit il y a *embarras de voitures* quand il y a trop de voitures; et *embarras d'argent*, quand il n'y a pas assez d'argent!



AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.





FEUILLETON DU MANITOBA.

UN PROFESSEUR INTERESSANT

No. 14

Je lui ai tendu la main à l'anglaise, comme papa... C'était la première fois... Et je lui ai demandé:

—N'est-ce pas, monsieur, que je ne vous ai pas trompé?... Ces sermons ne sont-ils pas si intéressants qu'ils n'ont plus l'air d'être des sermons?.........

—Paulette! qu'elle manière de parler! s'est écrié papa.

J'ai vite corrigé ma phrase.

—Cet abbé n'est-il pas un orateur très distingué?

—Très distingué, en effet, m'a répondu M. Chambert avec ce sourire jeune qui éclaire tout son visage.

Papa et lui ont descendu les marches en causant. Je marchais très sage à côté d'eux, mon rêve me revenait à la pensée.

Mais les Landry, les de Vignoles, les de Charmey, etc., nous ont rejoints, et il m'a bien fallu revenir dans la sévère réalité.

M. de Boynes, qui, avec tout un groupe de messieurs lorgnait à la sortie de la messe a eu un mouvement de contrariété que j'ai saisi au passage, quand il a aperçu M. Chambert auprès de nous.

Mon fidèle chevalier devient insupportable; je suis bien libre d'aimer à causer avec M Chambert!...

Jeanne et Georges Landry m'ont arrêtée pour savoir à quelle heure nous nous retrouverions aux courses.

Là-dessus, papa a demandé à M. Chambert s'il n'y allait pas aussi.

J'écoutais de tout mon cœur, en faisant semblant de m'intéresser à la description d'une robe neuve de Jeanne. Il a répondu qu'il avait promis d'accompagner son frère et sa belle-sœur à Lamoureux.

Cette raison m'a eu tout l'air d'un prétexe! car, enfin, M. Raoul n'a pas besoin qu'on l'"accompagne", et Mme Raoul, étant pourvue de son mari, pouvait bien nous laisser son beau-frère!......

22 mars.

Nous sommes en plein carême en ce moment! Aussi, les bals se succèdent ......

et mes maladresses aussi!

C'est désolant! mais j'en fais beaucoup plus depuis que je suis résolue à devenir une femme sérieuse...

Si maman savait ce qui m'est arrivé, hier soir, au bal, chez Mme de Rally...... Ah! je crois bien qu'elle ne voudrait plus m'emmener nulle part!

Une très belle réunion, beaucoup de jolies femmes et de messieurs dans les embrasures de fenêtres et de portes. Ces derniers ne quittaient guère leur refuge; passé l'âge du volontariat, plus ils sont jeunes moins ils dansent: "C'est une règle inverse", comme on nous disait au cours; de sorte que plusieurs jeune filles restaient à leur place.

Mme de Rally, une grande et forte femme, avec des yeux charmants, trop de cheveux sur le front et des diamants superbes, allait de droite et de gauche, distribuant des sourires, et demandant aux jeunes filles, sans écouter la réponse:

—Eh bien! mesdemoiselles... vous amusez-vous?

Naturellement, toutes, mêmes celles qui ne bougeaient pas,—et pour cause,—murmuraient un: "Oui madame!" souriant.

Jeanne et moi, nous n'avions que faire des présentations, car nous connaissions tous les danseurs. Pourtant, comme je revenais à ma place, après une valse avec M. de Boynes, Georges Landry s'approche, escorté d'un jeune homme, et me dit:

—Voulez vous, mademoiselle, me permettre de vous présenter mon ami, M. Philippe de Rouvres?

J'adresse un petit salut à M. de Rouvres et je le regarde. Je vois un visage très ordinaire, des cheveux très ondulés et un sourire satisfait... Oh! très satisfait!!!

Il m'adresse la demande de rigueur.

—Puis-je espérer, mademoiselle, que vous voudrez bien me faire l'honneur de m'accorder une valse?

J'examine mon carnet

—La dixième, monsieur, si vous voulez bien.

On en était à la quatrième. Il prend un air presque froissé.

—Elle me semblera bien longue à venir. Ne pouriez-vous me donner autre chose avant cette valse, mademoiselle?

Je réponds avec un faux air de regret:

—J'ai tout promis, monsieur.

Ce n'était pas rigoureusement vrai! Mais ce M. de Rouvres me déplaisait avec ses cheveux trop ondulés et son sourire suffisant.

Il me fait un petit salut de tête bien raide, bien correct:

—Je regrette infiniment, mademoiselle. Alors, la dixième valse!

Ah! cette dixième valse vint trop vite!... Je m'éloigne à son bras, très décidée à ne pas commencer de conversation.

Nous nous mettons à danser, il valsait mal, très mal. Au bout de deux tours, j'étais édifié sur son talent; je l'arrête, et j'attend toute droite comme une petite pensionnaire qu'il se décide à dire quelque chose.

Je n'étais pas très charitable, je le sentais bien......... Mais tant pis! puisqu'il ne savait pas danser, il fallait au moins qu'il parlât.

Au bout d'une minute, il se hasarde.

—Vous aimez la valse, mademoiselle?

J'ai sur le bout des lèvres: "Je l'adore! mais pas avec vous!"

En femme sérieuse— future!— je m'arrête à un:

—Oui, monsieur, accompagné d'un petit sourire.

Il reprend:

—Il y a des jeunes filles qui restent sans danseur, parce que certains messieurs préfèrent regarder et ne les invitent pas.

So raisonnement était si logique que je n'avais rien à y répondre.

Malgré moi, pourtant, il m'échappe:

—Ils ne sont pas ici pour regarder! Les jeunes filles devraient danser entre elles sans plus s'inquiéter d'eux!

Il me répond avec son sourire satisfait.

—Oh! ce ne serait plus la même chose!

Sous entendu: "Ce leur serait beaucoup moins agreable!!!"

Il était vraiment par trop agaçant.

Je prends le ton le plus indifférent, et je commence:

—Mon Dieu! croyez-vous!... Moi, ce me serait tout à fait égal!...

Mais je m'arrête brusquement, effrayée de l'air de stupeur avec lequel il me considérait. Il paraissait suffoqué.

—Oh! mademoiselle!... Vous dites des choses!... ah! des choses!... qui sont dures à entendre!...

Je m'apercevais bien maintenant que ma phrase n'était pas très polie!... Mais elle ne me semblait pas suffisante pour le mettre dans un tel état, quand l'idée me vient qu'il a interprété mon: "Cela m'est égal," par:

"Tous ces jeunes gens sont si stupides que... etc."

Bien sûr, il devait en être ainsi, car M de Rouvres continuait du même ton bouleversé et vexé en même temps:

—Oh! ne vous excusez pas, mademoiselle! C'était un cri du cœur. Vous n'y pouvez rien!

Il avait raison: je n'y pouvais rien.

Plus je voulais réparer mon étourderie, plus je m'embrouillais. J'en arrivais à parler du plaisir que l'on peut éprouver quelquefois à danser avec des chaises!...

Lui, pendant ce temps, retrouvait ses esprits; il s'est rappelé qu'il devait se montrer homme du monde et m'a demandé, d'un ton devenu irréprochable, si je voulais valser de nouveau.

Je n'avais pas même le courage de dire que j'étais fatiguée........, de trouver un prétexe. Je me suis laissé emporter au milieu du tourbillon.

Nous avons essayé de faire quelques pas, mais les danseurs étaient si nombreux qu'il nous a fallu arrêter...

Et je ne trouvais rien d'aimable à ce M. de Rouvres pour lui faire oublier la réponse qui l'avait tant froissé. Il ne m'inspirait pas du tout!.........

Nous étions près du petit salon où se trouvaient préparés les accesoires du cotillon, au milieu desquels trônait un superbe cor de chasse.

Je jetai sur eux des regards désespérés, cherchant un sujet de conversation, quand je m'aperçois tout à coup que les yeux de M. de Rouvres ont suivi les miens, et sont arrêtés sur le cor en question avec une complaisance des plus marquées.

Une idée lumineuse me vient. Il fallait être un fanatique *hunter* pour regarder un cor avec tant d'affection! Et sans hésiter, je commence d'un air aimable, histoire de trouver une entrée en matière:

—Nous allons, je crois, tout à l'heure, pendant le cotillon, entendre sonner un hallali... N'êtes-vous pas, monsieur très amateur de chasse?

(*A suivre*)